

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GF EUROPE MEGATRENDS ISR - Actions C

ISIN: FR0010086652

Société de gestion: Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio

Objectifs et politique d'investissement

Dans le cadre de la gestion discrétionnaire, l'objectif de la SICAV vise à rechercher, à travers une politique active de sélection de valeurs, une performance nette de frais de gestion, à moyen terme (durée de placement recommandée supérieure à 5 ans), supérieure à celle mesurée par l'indice de référence, le MSCI Europe (dividendes nets réinvestis – en euro). Cet objectif sera mis en oeuvre au travers d'une gestion valorisant les investissements socialement responsables via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille. Afin d'atteindre son objectif, la SICAV investira dans des actions d'entreprises listées en Europe et qui bénéficient de tendances mondiales et d'évolutions structurelles, et qui appartiennent à plusieurs mégatendances sélectionnées par le gérant. Les mégatendances se définissent comme des mouvements internationaux à long terme qui transforment nos sociétés. Elles sont à l'origine d'évolutions impactantes, elles peuvent être d'ordre démographique tel que le vieillissement de la population, d'ordre technologique tel que l'automatisation ou environnemental tel que le changement climatique.

La SICAV, qui est de classification «Actions internationales», est investie au moins à 70 % dans des actions de sociétés de grandes et moyennes capitalisations des pays européens.

Cependant, la SICAV se réserve la possibilité d'investir dans des sociétés de petites capitalisations dans la limite de 30 % de l'actif et à titre accessoire (jusqu'à 10 % de l'actif) dans des sociétés cotées aux Etats-Unis.

La principale zone géographique d'investissement est l'Europe.

La SICAV peut investir jusqu'à 10 % de son actif en titres de créance et instruments du marché monétaire.

La SICAV se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de toutes classifications, dans le but de diversifier les investissements et/ou de gérer la trésorerie.

La SICAV peut être exposée au risque de change à hauteur de 30 % de son actif.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque actions, dans la limite de 100 % de l'actif de manière discrétionnaire et temporaire.

Suite à l'application du filtre éthique, sont exclus de l'univers d'investissement l'ensemble des titres impliqués dans la violation des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies, les armes controversées, le charbon et les sables bitumineux (plus de 30 % des revenus provenant du charbon et plus de 5 % des revenus provenant de l'extraction de sables bitumineux. Ainsi, l'univers de départ est réduit dans un premier temps par l'application du filtre éthique.

Dans un second temps et dans le cadre d'une approche en «sélectivité» par rapport à l'univers d'investissement, la SICAV a pour vocation de

privilégier les actions des sociétés créatrices de valeur à long terme. Pour y parvenir, le gérant réduira de 20 % son univers d'investissement ESG (secteur par secteur) par rapport à l'univers d'investissement initial de la SICAV, à savoir une élimination des 20 % des valeurs les moins bien notées. L'analyse extra-financière dite «analyse ESG» couvrira au minimum 90 % du portefeuille.

En outre, la note ESG des titres en portefeuille devrait être égale au moins à 25. Toute note ESG en deçà de 25 est exclue du portefeuille même si elle ne fait pas partie des 20 % des titres les moins bien notés.

Dans le cadre d'une approche «best-in-class», la note ESG du portefeuille devrait être constamment supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après réduction effective de 20 % des titres les moins bien notés.

Notre méthodologie d'analyse ESG est structurée autour des piliers E (Environnement), S (Social) et G (Gouvernance). Pour chaque valeur, un score ESG global est calculé. La note ESG est exprimée selon une échelle allant de 0 à 100 où 0 représente la note la plus basse et 100 représente la note la plus élevée. Le score ESG est fondé sur un référentiel de critères adapté à chaque secteur et basé sur différentes données recueillies auprès de fournisseurs de données extra-financières.

Pour chacun des piliers sont pris en compte, à titre d'exemple :

- Sur le pilier environnemental : La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre ou encore la protection de la biodiversité et de l'eau

- Sur le pilier social : Le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits humains

- Sur le pilier lié à la gouvernance : L'indépendance du conseil, la qualité de l'audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires ou encore l'éthique des affaires.

Il est à noter cependant que la limite méthodologique majeure de cette approche réside dans le fait que les notes ESG des différents titres sont basées principalement sur les comportements ou données passées des entreprises sans s'inscrire dans une démarche résolument prospective.

Le fonds a obtenu le label ISR en décembre 2021.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 11 heures 30, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

La SICAV réinvestit les sommes distribuables.

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son investissement majoritairement sur des actions de grandes capitalisations boursières des pays de la zone euro.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente aucune garantie en capital.

Risque important non pris en compte par cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,11 % de l'actif net

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Le pourcentage des frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en **mars 2022**.

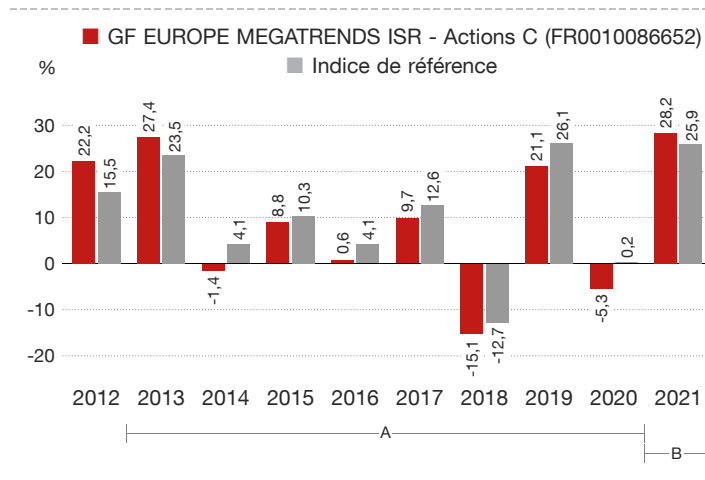
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - Succursale Paris 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - e-mail : GI-information-web@generali-invest.com.

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

GF EUROPE MEGATRENDS ISR - Actions C a été créé en 2004.

Les performances ont été calculées en EUR.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes nets réinvestis. En revanche, celle de l'indice de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués jusqu'au 1er février 2013.

Le 1^{er} juin 2021, la SICAV a changé de dénomination pour devenir GF EUROPE MEGATRENDS ISR. A la même date, l'objectif de gestion, l'indicateur de référence, la stratégie d'investissement, le profil rendement/risque ainsi que la dénomination du FCP ont été modifiés. Les performances antérieures à cette date ont donc été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

A L'indice de référence a été modifié le 1er février 2013, il est calculé dividendes nets réinvestis depuis cette date.

B L'indice de référence a été modifié le 1er juin 2021 : l'indice Euro Stoxx Net Return (dividendes nets réinvestis – en euro) a été remplacé par l'indice MSCI Europe (dividendes nets réinvestis – en euro).

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de la succursale de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - Succursale Paris 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - 01.58.38.18.00 - e-mail : GI-information-web@generali-invest.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion ou sur le site www.generali-invest.com.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Informations sur la politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion : Des informations sur la politique de rémunération, applicable durant le dernier exercice comptable, sont disponibles sur <http://www.generali-invest.com/content/Home/Legal-info.aspx?lang=fr-FR> et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - 2, rue Pillet-Will - 75309 Paris Cedex 9.

Catégories d'actions : Cet OPCVM est constitué d'autres types d'actions.

La responsabilité de Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio est agréée en Italie et réglementée par la Banca d'Italia.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er octobre 2022.